

**Afin de mieux saisir tous les aspects réglementaires et opérationnels de l'activité économique transfrontalière, les entreprises ont également tout intérêt à s'appuyer sur un personnel formé à ces enjeux particuliers et évolutifs.**

Plutôt que d'opérer un transfert de personnel d'un pays vers l'autre, qui occulte les particularités locales, mélanger les nationalités à l'intérieur des équipes est une alternative privilégiée par les PME afin de renforcer le caractère interculturel du personnel et ainsi de conserver une connaissance actualisée des conditions cadres. Les nouvelles générations de travailleurs présentent généralement une prédisposition à cette ouverture transfrontalière. Mais s'agissant de domaines d'expertise fine (droit social, droit fiscal, etc.), le niveau de formation de la main-d'œuvre apparaît de plus en plus comme déterminant pour que le suivi de ces sujets soit assuré correctement. Le marché de l'emploi transfrontalier et les services publics de l'emploi concernés sont donc sensibilisés à ce type d'exigences et au niveau de technicité accru attendu des recruteurs, ce qui exige une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des entreprises à l'échelle du bassin d'emploi transfrontalier.

**L'assistance aux entreprises, aux PME notamment, se retrouve dans les réformes en cours en France.**

- La loi du 31 décembre 2012 relative à la Création de la Banque Publique d'Investissement prévoit que dans les régions concernées (régions frontalières), il puisse y avoir des spécialistes du développement économique transfrontalier parmi les personnalités nommées dans les comités régionaux d'orientation.
- La loi NOTRe prévoit en outre que le document de stratégie (schéma) de développement économique de chaque région concernée puisse inclure un volet transfrontalier.
- Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international mène une action de renforcement de l'attractivité de la France, afin de faire de l'attractivité du territoire une priorité des ambassades et du réseau diplomatique, grâce aux représentants spéciaux, aux « ambassadeurs pour les régions » et à son nouvel opérateur, Business France.

## EN BREF...

**Les territoires transfrontaliers aux frontières françaises témoignent d'une grande diversité dans leur structuration économique. Le développement économique transfrontalier s'apprécie donc à travers différentes facettes.**

**L'économie de la connaissance et de l'innovation en est une, devenue un des objectifs prioritaires de la politique de cohésion de l'Union européenne ; il est possible de travailler en transfrontalier sur les regroupements d'entreprises, la mise en réseau de laboratoires de recherche et d'universités des deux côtés de la frontière, autour de l'innovation et du transfert technologique (pôles de compétitivité ou clusters).**

**L'export transfrontalier est aussi une des thématiques de travail possibles avec les TPE et PME : il permet de développer les connaissances pour exporter au-delà du territoire transfrontalier et favoriser ainsi la croissance de ces entreprises.**

**La reprise d'entreprise en transfrontalier permet d'assurer la poursuite de l'activité d'une entreprise (TPE, PME) à la retraite de son dirigeant.**

**Les prestations de service en transfrontalier, facilitées par la directive « services », sont à prendre en compte dans le développement économique transfrontalier, avec de nombreuses entreprises artisanales travaillant en transfrontalier (secteur du bâtiment, ...).**

**Le tourisme est un exemple où concurrence et coopération sont inséparables, avec à la fois de nombreuses synergies et projets (notamment dans les zones rurales et de montagne) et une concurrence persistante dans la promotion et la commercialisation des offres.**

**Les activités commerciales répondent elles aussi à une logique transfrontalière propre, utilisant les avantages des territoires (prix plus bas, offre plus dense, etc.) pour élargir leur zone de chalandise à l'autre côté de la frontière.**

**Enfin, l'accompagnement des entreprises révèle notamment une étanchéité entre sphère publique et sphère privée, la seconde attendant principalement de la première une aide non pas financière, mais technique, dans la connaissance des conditions cadres (simplifiées) et surtout l'identification des compétences d'accompagnement et de leurs porteurs, ainsi que leur maillage territorial, ceci devant être fait en transfrontalier.**